

COMMUNE DE

LONS-LE-SAUNIER



Le Député-Maire

Jacques PELISSARD

PLAN LOCAL D'URBANISME

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PREFECTURE DU JURA

REÇU LE :

03 DEC. 2012

Loi du 2 Mars 1982

Pièce n° 2

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
30 mai 2011

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
12 novembre 2012

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@wanadoo.fr



Agence : 38, rue des Granges - 25 000 BESANCON
Tél : 03.81.83.53.29 - Fax : 03.81.82.87.04
initiativead25@9business.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
INTRODUCTION	4
ORIENTATIONS GENERALES	5
Entretien une dynamique de population et construire une ville pour tous	6
Entretien une dynamique de population	6
Construire une ville pour tous	7
Améliorer le fonctionnement de la ville	10
Diversifier les modes de déplacements et Renforcer les liaisons inter-quartiers.	10
Adapter la ville aux mobilités à venir, Prévoir l'aménagement du boulevard urbain et de ses abords	11
Réaliser des services ou équipements accessibles à tous et intégrant le développement durable	13
Préserver et renforcer les atouts économiques de la ville-centre au sein du bassin lédonien	16
Diversifier les activités économiques	16
Conforter le tissu commercial	17
Valoriser le patrimoine architectural et paysager, intégrer une approche environnementale dans l'urbanisme	20
Un environnement préservé et accessible pour les lédoniens	20
Réaliser une urbanisation conviviale et respectueuse de l'environnement	21
Adopter une gestion des énergies, de l'eau et des déchets	21

PREAMBULE

Portée et contenu du PADD de la commune.

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat, loi n°2003-590 du 2 juillet 2003, le PLU s'articule autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD définit: les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune et débattues au sein du conseil municipal.

INTRODUCTION

Le développement de Lons le Saunier s'inscrit aujourd'hui résolument dans le cadre de l'intercommunalité et constitue le 2^{ème} pôle du département. Dans cette perspective, la ville de Lons le Saunier se doit d'être ouverte au plus grand nombre et aux territoires limitrophes tout en favorisant un développement harmonieux mixant environnement, développement économique et social. Ces principes, dans le respect du site et du patrimoine urbain, en liaison avec le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Lédonien permettront de répondre aux enjeux des lédoniens et du développement durable.

*L'analyse des enjeux du territoire communal a permis de dégager des orientations pour le PADD de Lons-le-Saunier. Celui-ci se décline en 4 orientations générales d'aménagement présentées sans ordre hiérarchique.
Chaque orientation générale, après un bref constat, se décline en objectifs puis en pistes opérationnelles présentées sous forme de tableau et spatialisées. Les 4 orientations sont reprises ci-dessous :*

- Entretien d'une dynamique de population et construire une ville pour tous.**
- Améliorer le fonctionnement de la ville.**
- Préserver et renforcer les atouts économiques de la ville-centre au sein du bassin lédonien.**
- Valoriser le patrimoine architectural et paysager et intégrer une approche de l'environnement dans l'urbanisme.**

ORIENTATIONS GENERALES

Entretenir une dynamique de population et construire une ville pour tous

Entretenir une dynamique de population

Les possibilités d'extension de l'urbanisation sur le territoire de Lons-le-Saunier sont aujourd'hui limitées (surface communale de 707 ha). La quasi-intégralité des espaces disponibles est construite et la commune affiche par ailleurs la volonté de préserver les coteaux et plateaux boisés.

Le SCOT du Pays Lédonien précise, dans ses objectifs, la nécessité de renforcer le poids de la ville centre et de l'agglomération lédonienne sur le territoire du Pays. La ville se doit également d'être un exemple en matière de nouvelles formes urbaines et de prise en compte de l'environnement urbain.

La notion de « **construire la ville sur la ville** » qui a prévalu dans le POS en vigueur, doit se poursuivre. Les principales normes de densité du zonage permettant un renouvellement urbain, serviront de base au PLU tout en tenant compte du relief et des cônes de vues sur la ZPPAUP.

Les données récentes, mi 2005 à 2007 (410 logements neufs créés) ont marqué une nouvelle attractivité résidentielle après 30 ans d'érosion démographique et une reprise de la production de logements cependant la tendance reste une évation des ménages vers la périphérie (avec 1,9 personnes par ménage en 2005 et une population totale de 19 000 habitants environ).

La **répartition spatiale** de la population et des logements doit se combiner avec les lieux d'animation du territoire (équipements, commerces, services).

⇒ La volonté communale est d'entretenir une **évolution démographique** (objectif souhaité : 20 000 habitants population totale et 18 750 population des ménages pour les dix à quinze années à venir), qui doit permettre d'optimiser l'offre actuelle en équipements publics et de rechercher une population de jeunes ménages.

⇒ L'objectif recherché est d'environ **40 à 50 logements neufs minimum** par an, hors opérations de réhabilitation ou de rénovation urbaine.

⇒ La répartition des objectifs précédents prendra la forme d'**opérations variées** (densification de secteurs, renouvellement urbain, création de nouveaux quartiers ...). L'objectif est de favoriser **des opérations qualitatives** mais **peu consommatrices d'espaces** dans un contexte de pénurie foncière.

Construire une ville pour tous

La ville de Lons-le-Saunier concentre l'**habitat collectif** de l'agglomération alors que l'**habitat individuel** se développe sur les communes périphériques. En 1999, 40% des ménages étaient composés d'une seule personne à l'intérieur de la ville. Le denserment des ménages est lié non seulement à l'évolution des modes de vie mais aussi au vieillissement marqué de la population qui correspond à une tendance lourde de l'agglomération.

Les projections du **PLH (Plan Local de l'Habitat)** représentent une petite vingtaine de **logements locatifs publics** par an sur la ville (50% des 38 logements sociaux par an à réaliser sur la communauté de communes).

Certains **quartiers** (les Princières, le Village Neuf, les Pendants, les Gours) montrent une homogénéité des logements et des formes bâties permettant une identité et une singularité. Ils sont ou seront propices à un **renouvellement de population sans nécessaire changement de formes urbaines**. D'autres quartiers permettent de développer de nouvelles formes urbaines sans dénaturer leur image (Les Rochettes, Les Toupes, Les Petits Quarts. Enfin certains secteurs demandent des **améliorations** de fonctionnement et des densifications (quartiers Mouillères et de la Marjorie, quartier du Stade..)

La ville possède des structures pour personnes âgées ou en difficulté (Foyers logements, Résidences Edilys, maison de retraite, Centre médico-psychologique ...) sur lesquelles des investissements ont été constants tout au long des deux dernières décennies.

⇒ La **mixité sociale** sera recherchée sur la ville, avec la volonté d'**accueillir des familles plus nombreuses, plus jeunes** sur la ville-centre et équilibrer les logements sociaux sur l'agglomération. Chaque lédonien doit pouvoir trouver un logement adapté et correspondant à chaque **étape de sa vie**.

⇒ Il sera nécessaire de construire de **nouvelles formes urbaines** permettant la **diversité du bâti et de la population**. La typologie du bâti intermédiaire entre pavillons et immeubles (style R + 2 minimum, maison de ville, ...) sera recherchée. Cette **nouvelle densité** sera construite en maintenant des **zones vertes** et des espaces de transition, en respectant les enjeux énergétiques. Les objectifs seront réalisés en préservant l'**identité des quartiers** ou en **améliorant leur image**.

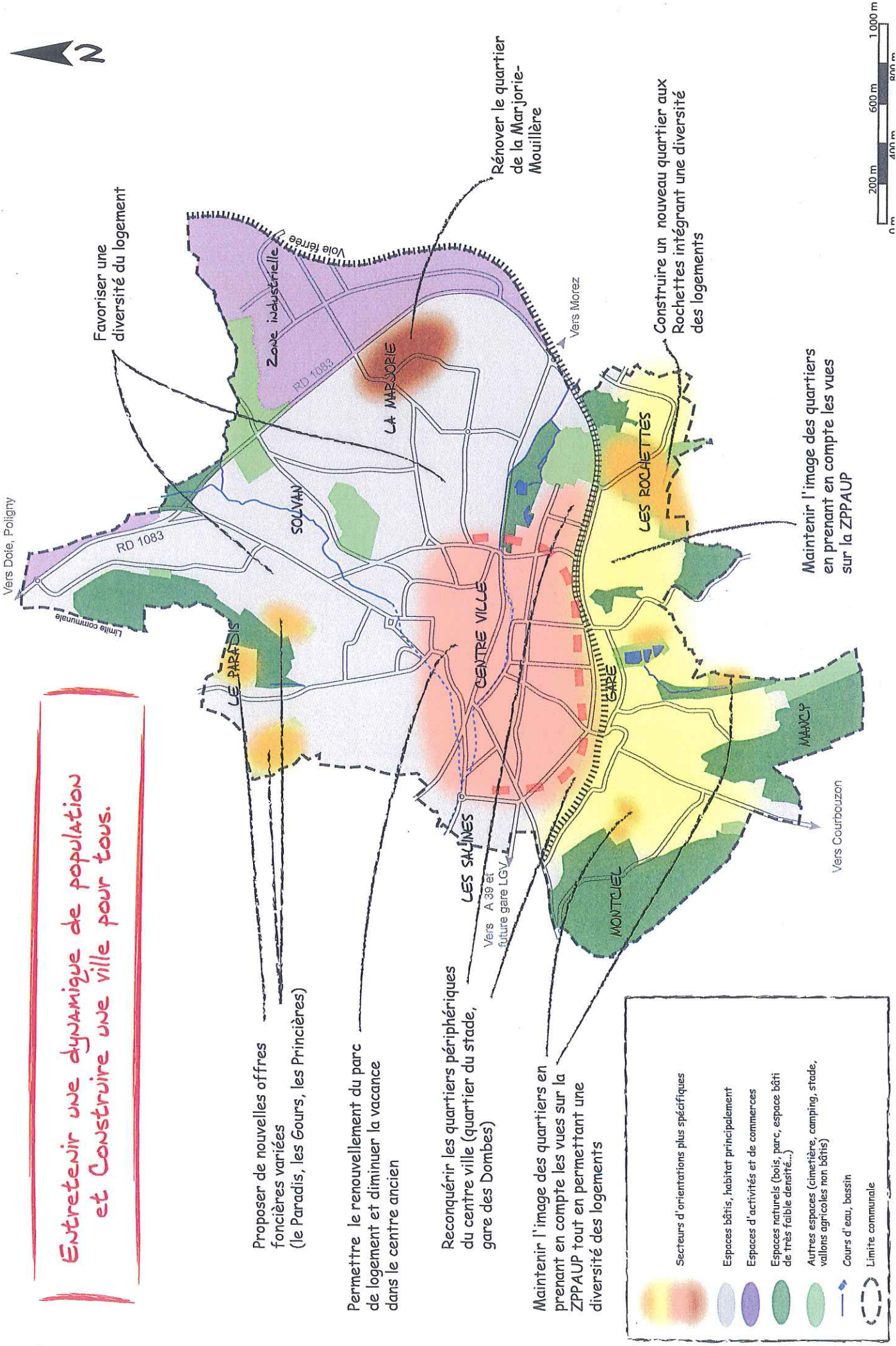


Exemple de formes urbaines alliant habitat individuel (maison de ville...) et densité. Novae Architectes.

Maintenir le niveau de population et construire une ville pour tous, c'est :

- Construire un **nouveau quartier aux Rochettes** (anciens établissements Grosjean et secteurs limitrophes) intégrant une diversité des logements (maisons de ville et petits collectifs), des équipements collectifs et tenant compte des nuisances sonores liées aux infrastructures (rocade et voie ferrée). Les **accès** seront étudiés précisément avec la possibilité de créer si nécessaire un passage sous la voie ferrée et la rocade en fonction des modifications de trafic et de comportement après la mise en service du **futur contournement**. L'objectif étant d'éviter le trafic de transit dans ce secteur tout en le reliant au centre-ville.
- **Rénover le quartier de la Marjorie – Mouillères** qui permettra de réduire les inégalités et les écarts entre les quartiers. La prise en compte du dossier ANRU dans le document d'urbanisme permettra l'amélioration du fonctionnement du quartier et notamment les liaisons douces intra et inter quartiers.
- Permettre le renouvellement du parc de logements, diminuer la **vacance** dans le **centre ancien**, intégrer la politique du stationnement aux logements résidentiels (emplacement pour les vélos, les conteneurs, mutualiser les stationnements,...).
- Proposer de **nouvelles offres foncières variées** avec l'ouverture de zones d'habitat au niveau des secteurs du **Paradis, des Gours, en Beaujean**, dans le cadre de réflexions d'ensemble, de gestion de qualité environnementale et du développement durable (notion d'éco-quartier).
- Poursuivre l'investissement dans les différentes structures pour les personnes âgées ou en difficulté.
- Intégrer un pourcentage de logements sociaux dans la plupart des opérations d'urbanisation d'ensemble à venir.
- Reconquérir les **quartiers périphériques du centre ville (gare des Dombes, quartier du Stade)** avec la création de logements au cœur des quartiers et des commerces en périphérie (en liaison avec l'aménagement du boulevard urbain).
- **Maintenir l'image des quartiers situés au Sud** de la voie ferrée (Les Toupes, Montciel...) en prenant en compte les cônes de vues sur le centre ancien pour préserver la ZPPAUP, en limitant les hauteurs aux abords de la voie ferrée tout en permettant une diversité du logement.

Entretien d'une dynamique de population et Construction d'une ville pour tous.



Favoriser une diversité du logement

Proposer de nouvelles offres foncières variées (le Paradis, les Gours, les Princières)

Permettre le renouvellement du parc de logement et diminuer la vacance dans le centre ancien

Reconquérir les quartiers périphériques du centre ville (quartier du stade, gare des Dombes)

Maintenir l'image des quartiers en prenant en compte les vues sur la ZPPAUP tout en permettant une diversité des logements

Secteurs d'orientations plus spécifiques
 Espaces bâtis, habitat principalement
 Espaces d'activités et de commerces
 Espaces naturels (bois, parc, espace bâti de très faible densité...)
 Autres espaces (Cimetière, camping, stade, vallons agricoles non bâtis)
 Cours d'eau, bassin
 Limite communale

Rénover le quartier de la Marjorie-Mouillère

Construire un nouveau quartier aux Rochettes intégrant une diversité des logements

Maintenir l'image des quartiers en prenant en compte les vues sur la ZPPAUP



Améliorer le fonctionnement de la ville

Diversifier les modes de déplacements et Renforcer les liaisons inter-quartiers.

La ville de Lons-le-Saunier constitue un pôle d'emploi vers lequel converge la plupart des actifs du bassin d'emploi.

Cependant, $\frac{3}{4}$ des résidents travaillent sur place ce qui n'empêche pas la voiture individuelle d'être le premier mode de transport pour se rendre à son travail (62%) devant la marche. Le vélo ne concernait que 2% des actifs occupés en 1999.

Certains axes (carrefour de l'Octroi de Lyon, route de Courbouzon, ...) présentent, aux heures de pointes, quelques **difficultés de circulation**, même si la notion d'embouteillage reste limitée par rapport à la taille de la ville.

En partenariat avec la **CCBL** (Communauté de Communes du Bassin Lédonien), ayant compétence pour l'aménagement de l'espace (voirie, transports collectifs), les réflexions s'engagent avec dernièrement la redéfinition des lignes de **transport en commun** (TEC) urbain et inter-urbain.

La **voie verte de l'agglomération lédonienne** constitue une **colonne vertébrale** douce permettant de relier les communes de la vallée. Lons-le-Saunier en représente le cœur et un point d'arrivée ou de départ important.

⇒ L'objectif sera de **favoriser les déplacements domicile-travail en utilisant les transports collectifs et les modes doux (déplacements piétons et cyclables)**, avec la **création ou le renforcement de certaines liaisons urbaines**.

⇒ La **création d'un réel réseau urbain de liaisons douces** constituera un objectif avec une structure de **liaisons piétonnes** et cyclables vers le centre-ville. Les liaisons inter-quartier seront renforcées. Les nouvelles opérations d'urbanisme comporteront notamment des liaisons piétonnes vers les autres quartiers.

⇒ Pour les **liaisons cyclables**, le relief reste une contrainte mais les axes majeurs comporteront **des liaisons cyclables** et intégreront la continuité de la **voie verte**. Un schéma « cyclable » sera réalisé et opposable aux opérations et aménagement d'urbanisme.

Adapter la ville aux mobilités à venir, Prévoir l'aménagement du boulevard urbain et de ses abords

Les grands équipements (les contournements Ouest et Est, le nouvel accès à l'autoroute, le déplacement de l'hôpital, la future gare TGV) vont, à terme, modifier les équilibres et les flux, notamment vers l'ouest de l'agglomération lédonienne.

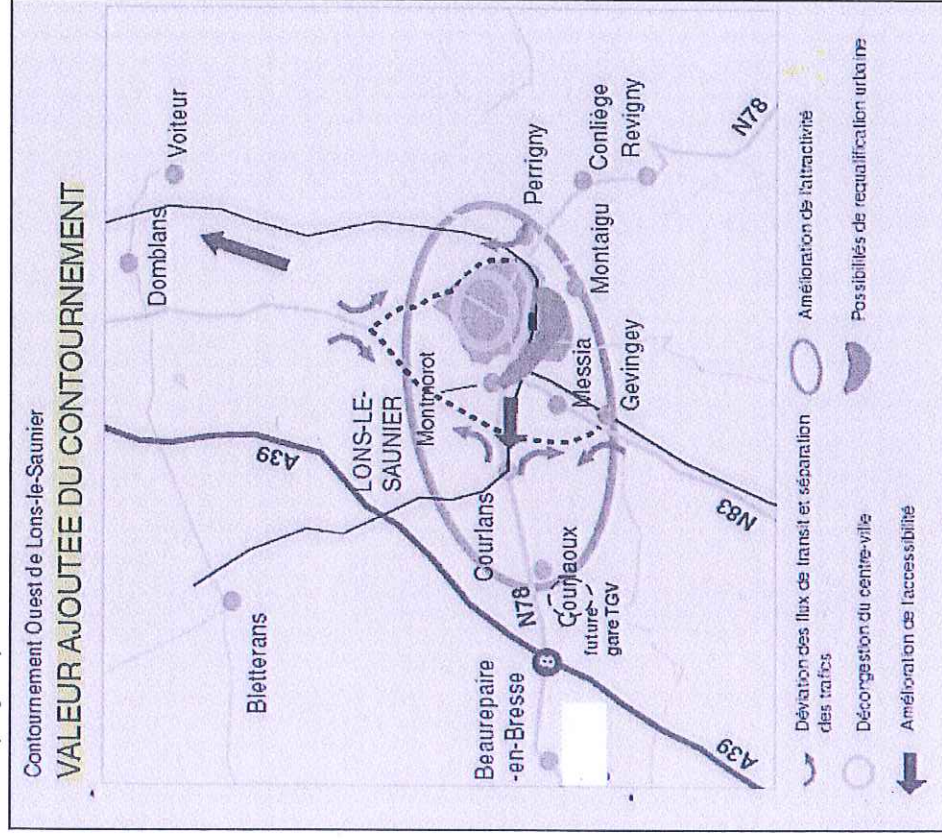
Ces enjeux mettent en exergue la nécessité d'un **schéma de cohérence sur le territoire du pays lédonien** (SCOT en cours).

Pour la ville, l'arrivée du contournement Ouest va :

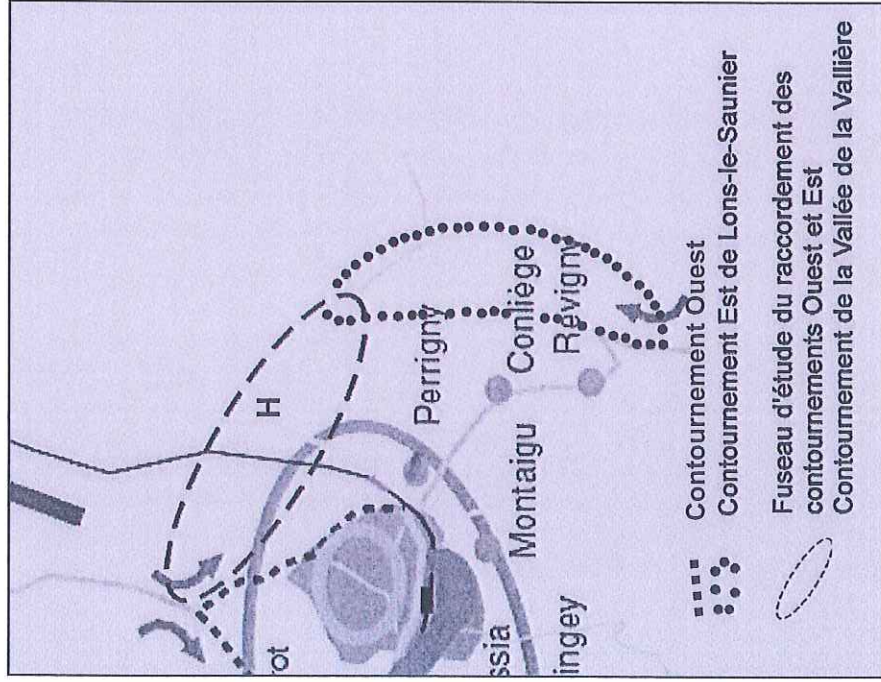
- modifier les flux dans la ville en diminuant le trafic sur la rocade sud et augmenter celui sur la rocade nord,
- permettre de valoriser le centre-ville pour les piétons et réduire les flux parasites Ouest-Est,
- permettre de réorganiser et de **requalifier le boulevard** et la RD 1083 entre le carrefour de l'Octroi de Lyon et le carrefour de Perrigny et ainsi augmenter la part des transports alternatifs à la voiture.

Cette requalification constituera un **événement important** nécessaire et souhaité pour Lons-le-Saunier et l'agglomération. Les répercussions seront importantes mais il semble prématuré de réaliser dès à présent un nouveau plan de circulation. Les analyses des reports de flux seront déterminantes pour valider les orientations actuelles. Néanmoins, ce secteur doit pouvoir évoluer à terme et être inclus dans les orientations générales.

Flux et projets prévisionnels – 2010-2015.



Projets prévisionnels – 2015-2020 :



⇨ L'objectif est ici triple :

- rendre possible une diversification des modes de déplacements dans la ville,
- favoriser à terme la piétonisation du centre-ville,
- préparer la requalification du boulevard en rendant possible l'aménagement du boulevard Jules Ferry et ses secteurs limitrophes. Au niveau du carrefour de l'Octroi de Lyon, l'objectif sera d'améliorer l'articulation des différentes voies pour favoriser les flux vers l'ouest de l'agglomération.

⇨ Le secteur de la gare constituera le pôle principal à aménager, à lier au centre-ville et à l'ouest de l'agglomération. L'arrivée de la voie verte sera fortement intégrée à cet aménagement. Les liaisons entre gares devront être privilégiées.

⇨ Les futurs flux Est, vers l'Hôpital départemental seront réalisés de façon multiple. L'objectif est d'éviter de transformer la zone d'activité en bretelle d'accès au contournement Est et à l'Hôpital (par manque d'espace et de structure). La nouvelle liaison Solvan / rue Camuset sera une possibilité supplémentaire au même titre que les giratoires nord et sud-est de la ville. Elle sera essentiellement tournée vers les transports doux et en commun.

Réaliser des services ou équipements accessibles à tous et intégrant le développement durable

A l'échelle du territoire du SCOT, le pôle urbain (Lons-le-Saunier, Montmorot, Perrigny, Messia) présentera des fonctions de services et d'activités renforcées et favorisées. Le déplacement de l'Hôpital au nord-est de ville (hors de son périmètre communale) contribuera à cette attractivité qui sera accompagnée par le futur contournement Est.

Les équipements publics (d'intérêt local et d'agglomération) sont pour la plupart en chantier ou viennent de s'ouvrir en apportant de nouveaux services aux lédoniens (musées, stade nautique, place de l'Hôtel de Ville...).

Le plan pluriannuel des écoles se poursuit.

La Maison de l'Emploi constitue un équipement confortant la volonté de restructurer la Marjorie et de rendre plus efficaces les démarches des lédoniens.

La ville de Lons-le-Saunier mène une politique de développement durable avec la mise en place de projets tels que : chaufferie bois rue Anne Frank desservant plusieurs bâtiments communaux ou non (résidence étudiante, immeuble collectif HLM, Lycée Jean-Michel, Cité universitaire, l'Hôtel Dieu, l'Hôtel de Ville).

⇒ Un pôle médicalisé destiné entre autres aux personnes âgées sera développé et maintenu au centre-ville, après le déplacement du plateau médical de l'Hôpital.

⇒ Les adaptations des voiries et des équipements collectifs seront réalisées au fur et à mesure de la mise en place du PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics), et du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Collectifs de la CCBL en liaison avec la loi Handicap et avec la mise en place su schéma des déplacements doux.

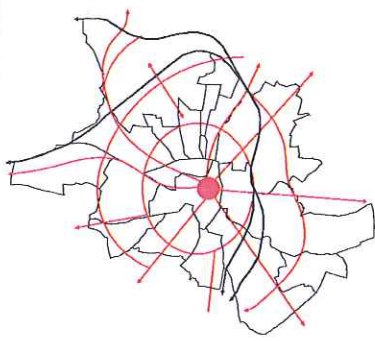
⇒ La ville s'est engagée dans une politique de recherche d'efficacité énergétique des bâtiments. La rénovation des bâtiments existants se réalise avec un niveau de performance équivalent à la basse énergie (BBC). Cette politique de développement durable trouvera sa place dans la création neuve et dans le renouvellement du centre ancien.

⇒ De nouveaux équipements sportifs trouveront leur place dans la ville (secteur des Rochettes) et le plateau de Montciel proposera des espaces de repos et de détente pour les Lédoniens.

Améliorer le fonctionnement de la ville, c'est :

- ➔ **Gérer les flux et diversifier les modes de déplacements** notamment après la mise en place du contournement ouest :
 - Permettre la requalification de la rocade (RD 1083 du carrefour de Lyon au carrefour de Perrigny) en boulevard urbain, avec la possibilité de diversifier les activités de ses abords. Permettre de diversifier les modes de déplacements (modes doux notamment) et interdire les transits des Poids lourds sur cette partie.
 - Maintenir cet axe comme une artère principale favorisant les flux Est – Ouest de l'agglomération.
 - Accentuer la place du piéton dans le centre-ville en évitant le transit par le centre-ville. Cette régulation progressive du passage en centre-ville sera mise en place en accord avec les commerçants (fermeture temporaire aux véhicules automobiles de la rue Jean Jaurès au niveau du théâtre par exemple).
- ➔ **Renforcer le pôle multi-modal de la gare** et réaliser un aménagement urbain de qualité. Aménager ses abords, faciliter les liaisons vers la future gare TGV.
- ➔ **Mettre en œuvre le passage de la voie verte dans Lons-le-Saunier** avec un départ / arrivée, au niveau des gares (des Dombes et gare centrale). Le compléter par un schéma des déplacements cyclables dit « fonctionnel » à travers la ville.
- ➔ **Créer des liaisons inter-quartiers et réduire les coupures avec les quartiers Sud et Est** (et de façon plus lointaine vers le futur hôpital) avec :
 - la liaison entre le rue Camuset et le Solvan – liaison pour les transports en commun, les voitures légères, cycles et piétons, permettant de desservir le carrefour de la Marjorie,
 - l'étude de faisabilité pour les accès au secteur des « Rochettes », permettant de relier ce nouveau quartier aux commerces de la Guiche et avenue Camille Prost par des liaisons douces tout particulièrement,
 - une liaison douce entre le quartier de la Marjorie et la zone industrielle.
- ➔ **Créer un schéma piéton sécurisé et en « toile d'araignée »**, permettant :
 - de converger vers le centre-ville et les différents pôles du cœur de ville et notamment les établissements scolaires,
 - de maintenir les trajés,
 - de créer des liaisons vers les communes limitrophes ou du moins vers les espaces naturels,
 - de relier les différents quartiers périphériques entre eux.
- ➔ **Prévoir des parking « relais »** au niveau du secteur Rue Marcel Paul – rue Richebourg
- ➔ **Créer de nouveaux équipements sportifs** aux Rochettes (Dojo, Terrains de tennis, bureaux de la ligue de Football).
- ➔ **Privilégier les centrales photovoltaïques et/ou le solaire thermique** sur l'ensemble des bâtiments ou constructions publiques et favoriser la politique des énergies renouvelables pour les constructions privées.

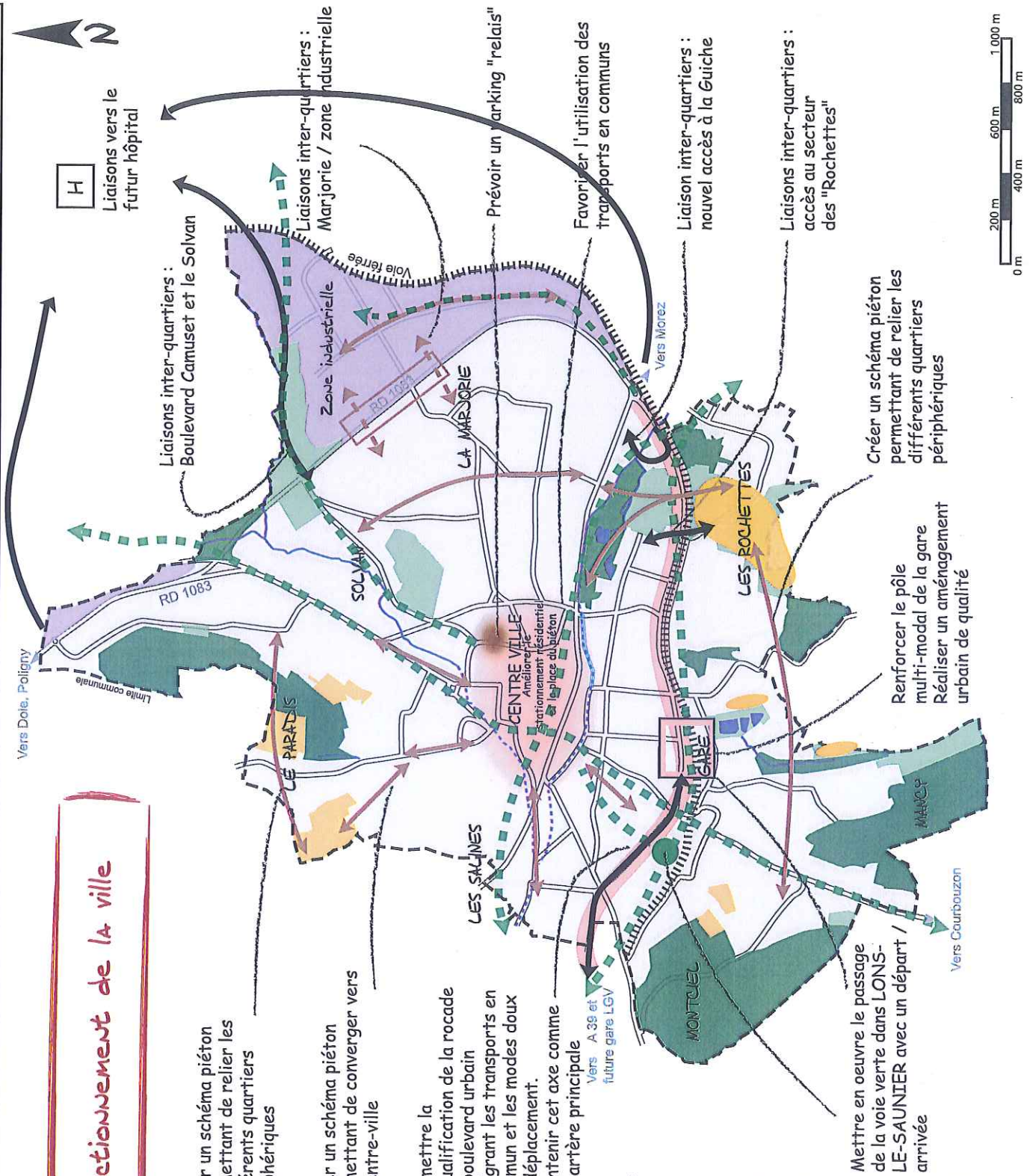
Améliorer le fonctionnement de la ville



Création d'un Schéma piéton

- Créer un schéma piéton permettant de relier les différents quartiers périphériques
- Créer un schéma piéton permettant de converger vers le centre-ville
- Permettre la requalification de la rocade en boulevard urbain intégrant les transports en commun et les modes doux de déplacement.
- Maintenir cet axe comme une artère principale

	Centre ville, stationnement résidentiel et renforcement de la place du piéton
	Aménagement de la gare et de la rocade en boulevard urbain
	Liaison à favoriser ou à créer (en TC notamment)
	Liaison piétonne à renforcer
	Liaison cyclable - axes principaux
	Espaces bâtis, habitat principalement
	Espaces d'activités et de commerces
	Espace d'urbanisation future
	Espaces naturels (bois, parc, espace bâti de très faible densité...)
	Autres espaces (cimetière, camping, stade, vallons agricoles non bâtis)
	Cours d'eau, bassin
	Limite communale



Préserver et renforcer les atouts économiques de la ville-centre au sein du bassin lédonien

Diversifier les activités économiques

L'agglomération lédonienne présente un dynamisme de l'emploi supérieur au reste de la France. Le secteur tertiaire est le plus représenté avec une prédominance des emplois publics (centre hospitalier notamment), mais également privés. L'activité industrielle du centre s'est progressivement déplacée en périphérie vers Perrigny et Montmorot. L'activité commerciale est organisée au centre ville mais également en périphérie. La structure socio-professionnelle est ainsi relativement bien équilibrée à l'échelle de la ville.

Le développement économique d'activités est prévu en liaison avec le contournement Ouest, l'arrivée du TGV. Il sera d'échelle d'agglomération.

Cette dynamique globale constitue un atout et implique la nécessité d'évolution, de diversification des zones d'activités économiques, de renforcer les atouts et potentialités touristiques de la ville de Lons-le-Saunier.

⇒ A l'échelle de la ville, les différents pôles existants doivent pouvoir évoluer et proposer un ensemble urbain intégrant le plus possible la mixité et notamment la zone industrielle de Lons – Perrigny (secteur Est). Elle sera ainsi adaptée et ouverte à plus d'échange.

⇒ La requalification de la rocade en boulevard urbain s'accompagnera d'un renouvellement et notamment de commerce et des activités tertiaires dans ses secteurs limitrophes.

⇒ Les secteurs urbains pourront toujours accueillir des activités non nuisantes et accompagner le développement des travailleurs indépendants de Très Petites Entreprises.

⇒ Le secteur en Bercaille (Nord de la ville) conservera sa mixité et sa complémentarité activités - commerces - habitat.

Conforter le tissu commercial

L'agglomération est bien pourvue en commerces et services intermédiaires (malgré quelques carences dans le secteur hygiène, sports, loisirs ...). Sur la ville, la répartition commerciale se retrouve sur le cœur ancien (centre-ville) et au travers des pôles commerciaux périphériques dont le centre commercial de la Marjorie, le secteur bordant l'avenue Prost et les Salines.

Les pôles commerciaux secondaires trouveront leur place en liaison avec la requalification du boulevard, notamment au niveau de la Guiche, avec des accès nouveaux sur le boulevard de Tassigny. Ils seront également tournés vers les zones résidentielles de manière à répondre aux besoins quotidiens des habitants en confortant les pôles de quartiers (zone de la Marjorie).

⇒ L'orientation sera de veiller à conserver une attractivité commerciale de premier plan en trouvant une continuité entre le centre-ville et le secteur des Salines. Cette continuité, établie avec l'aménagement du Cours Sully, sera à retrouver autour du Cours Colbert et dans le secteur de la place du Maréchal Juin. Le centre-ville doit continuer à se positionner sur une offre alternative à celle des pôles commerciaux « périphériques » avec une convivialité et une qualité du cadre maintenu.

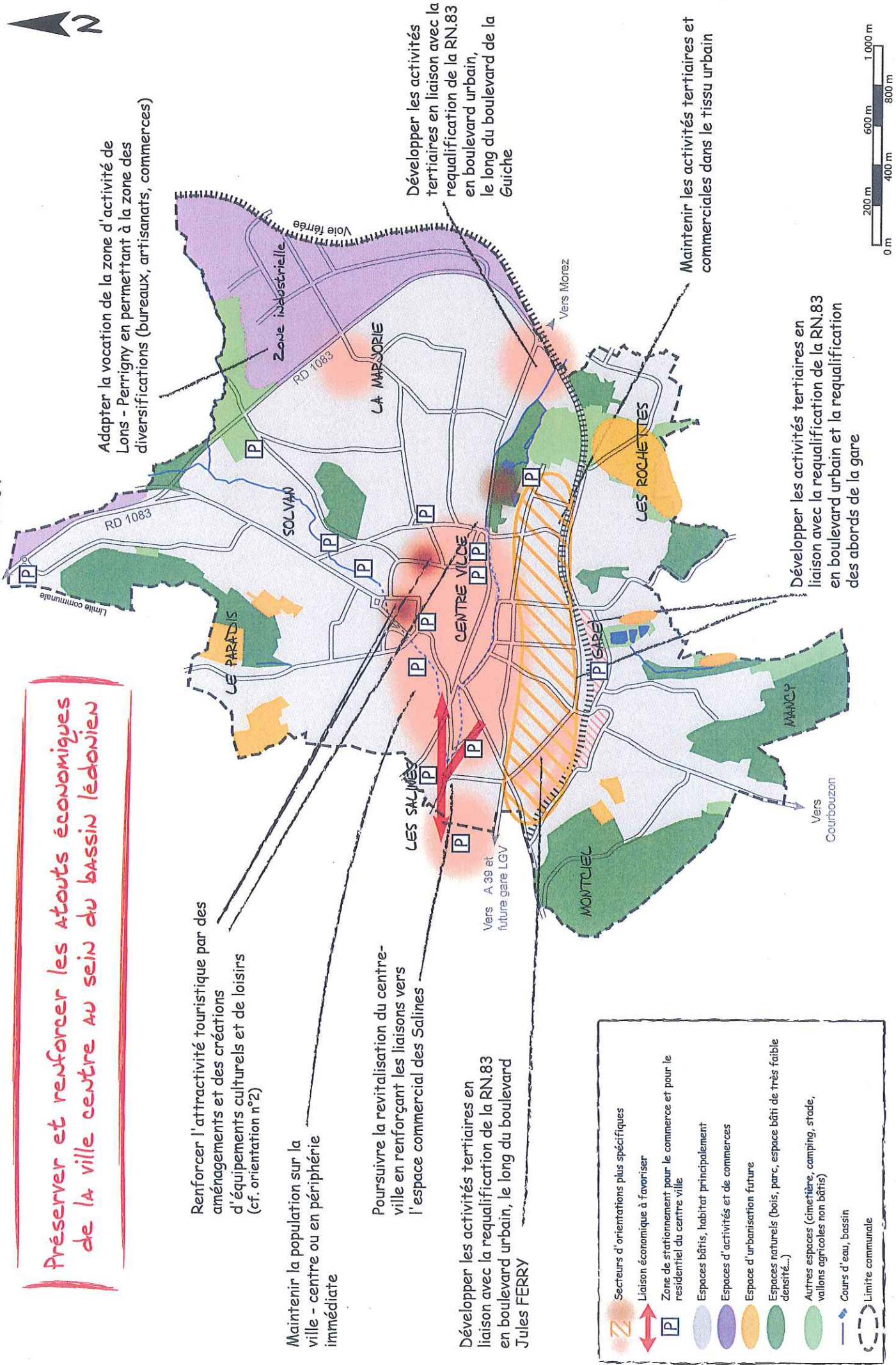
⇒ La valorisation de la fonction touristique va permettre, au même niveau que la poursuite de la politique de stationnement et de la convivialité des espaces publics (aménagement récents autour de l'Hôtel de Ville, de la place Bichat, du Puits Salé, réhabilitation du Parc Guénon, ...) de conforter la vocation d'animation et la vie commerciale du centre-ville.

Préserver et renforcer les atouts économiques de la ville-centre au sein du bassin lédonien, c'est :

- **Adapter la vocation de la zone d'activité de Lons – Perrigny** en permettant à la zone des diversifications (bureaux, artisans, commerces) dans le respect des contraintes existantes et dans le but de la relier plus fortement à la vie de la cité. Les espaces végétalisés, les trames piétonnes et cyclables, y contribueront également.
- **Créer des lieux de culture et de loisirs nouveaux** sur la ville et le centre, **aménager les espaces extérieurs** (espaces de stationnement, liaisons transports en commun, liaisons piétonnes, ...) afin de favoriser l'attractivité de la ville et de son cœur.
- **Maintenir la population** sur la ville-centre ou en périphérie immédiate.
- **Poursuivre la revitalisation du centre-ville** en renforçant les liaisons et la complémentarité vers l'espace commercial des **Salines** (liaisons piétonnes et cyclables reliés avec les commerces et les équipements).
- Se servir du pôle commercial de la Marjorie comme élément fort dans la rénovation de ce secteur accompagné d'un schéma de déplacement doux à l'échelle du quartier.
- **Développer les activités tertiaires en liaison** avec la **requalification de la RD 1083** en boulevard urbain, du secteur de la **Guiche** et de la **gare**.
- **Maintenir le plus possible les activités commerciales et de services** dans le **tissu urbain** à l'échelle des **quartiers**.

Préserver et renforcer les atouts économiques de la ville centre au sein du bassin lédonien

Vers Dole, Poligny



Adapter la vocation de la zone d'activité de Lons - Perrigny en permettant à la zone des diversifications (bureaux, artisans, commerces)

Développer les activités tertiaires en liaison avec la requalification de la RN.83 en boulevard urbain, le long du boulevard de la Guiche

Maintenir les activités tertiaires et commerciales dans le tissu urbain

Développer les activités tertiaires en liaison avec la requalification de la RN.83 en boulevard urbain et la requalification des abords de la gare

Renforcer l'attractivité touristique par des aménagements et des créations d'équipements culturels et de loisirs (cf. orientation n°2)

Maintenir la population sur la ville - centre ou en périphérie immédiate

Poursuivre la revitalisation du centre-ville en renforçant les liaisons vers l'espace commercial des Salines

Développer les activités tertiaires en liaison avec la requalification de la RN.83 en boulevard urbain, le long du boulevard Jules FERRY

Secteurs d'orientations plus spécifiques

- Liaison économique à favoriser
- Zone de stationnement pour le commerce et pour le résidentiel du centre-ville
- Espaces bâtis, habitat principalement
- Espaces d'activités et de commerces
- Espace d'urbanisation future
- Espaces naturels (bois, parc, espace bâti de très faible densité...)
- Autres espaces (cimetières, camping, stade, vallons agricoles non bâtis)
- Cours d'eau, bassin
- Limite communale

Valoriser le patrimoine architectural et paysager, intégrer une approche environnementale dans l'urbanisme

Un environnement préservé et accessible pour les lédoniens

Le **cadre général de la ville** est régi par le relief et les coteaux en parties boisés. Il apporte une **richesse paysagère** et environnementale indéniable qui est recherchée par les habitants et les visiteurs.

Le **plateau de Mancy** (zone Natura 2000), le **parc de Montciel**, le **parc Guénon**, sont des références reconnues qui doivent trouver une gestion optimale et surtout qui doivent trouver des « **relais** » dans la ville au niveau d'**îlots de verdure, de zones de calme** dans le tissu urbain. Les places, squares... constituent des repères dans la ville, des lieux d'échanges de rencontres.

La ville bénéficie de la présence d'un **riche patrimoine bâti**, protégé au titre des monuments historiques et de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager). Ce patrimoine apporte un rayonnement et un développement touristique.

⇒ Le **paysage reçu et conservé** se doit d'être préservé dans les années à venir sans mettre de limite dans le temps.

⇒ Les **éléments de vie et de bien être** (places, placettes, espaces de rencontre), que l'on trouve dans le centre ville, le plus souvent, doivent également être présents dans les **opérations nouvelles** de développement ou de renouvellement urbain

⇒ La notion de **Coulée Verte** trouvera sa place dans le projet (reclassement de la zone du Solvan en secteur naturel de loisirs)

⇒ La mise en **concordance de la ZPPAUP avec le PLU** est une étape importante dans le choix de la municipalité. Il conviendra d'identifier d'autres secteurs où il est nécessaire de prendre en compte ce patrimoine.

Réaliser une urbanisation conviviale et respectueuse de l'environnement Adopter une gestion des énergies, de l'eau et des déchets

La ville dispose d'une structure urbaine organisée autour d'un centre-ville et des quartiers. Il convient de s'appuyer sur ces éléments pour renforcer la **cohérence du tissu urbain**, la hiérarchie des pôles entre eux. Il s'agit de préserver les espaces naturels remarquables de la ville et permettre un équilibre entre espaces naturels et urbains.

Le centre-ville affirme sa fonction de centralité avec sa trame d'équipements, de bâti et d'espaces verts.

Les quartiers périphériques supportent des densités relatives avec des espaces de respiration.

Lors de **réhabilitation importante ou pour les nouveaux quartiers**, l'intégration de la qualité de l'environnement se fera à l'échelle du projet et de la parcelle.

⇒ Les **coteaux** participant à l'image et à l'identité de la ville, serviront de cadre au paysage lédonien en intégrant au développement :

- la **marque de la végétalisation des parcelles** (équilibre entre bâti et végétal) rappelant les vergers et pré-vergers,
- une **trame parcellaire majoritairement orientée dans le sens de la pente qui permet de dégager des ouvertures visuelles** (en respectant l'ensoleillement),
- des **trames de petites ruelles qui assurent une desserte résidentielle et évitent la dilution du trafic dans les quartiers,**
- des **sentiers adaptés aux piétons et aux vélos reliant les différents quartiers et le centre-ville.**

⇒ **Une gestion économe des ressources :**

- Préserver la ressource en eau par un système d'assainissement efficace des eaux usées et pluviales, ainsi qu'en incitant à la limitation des débits et au recyclage des eaux pluviales.
- Faciliter le développement des énergies renouvelables.
- Renforcer le tri sélectif des déchets et la mise en place de parc pour les poubelles.
- Agir pour la qualité de l'air en facilitant l'utilisation des vélos par l'imposition de normes de création de boxes de stationnement pour l'habitat collectif, les équipements, les activités économiques.

⇒ **Une urbanisation intégrée dans le paysage et écologique :**

- Maintenir une proportion importante d'espaces verts sur les coteaux, pour limiter les ruissellements pluviaux et permettre au maximum une infiltration in situ des eaux de pluie.
- Autoriser des constructions libérées des contraintes architecturales dans le secteur des Gours et du Paradis.

⇒ **La gestion des risques et nuisances :**

- Intégrer le PPR (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) de la Vallière en limitant l'urbanisation dans le secteur « rouge ».
- Contenir le trafic sur la trame viaire principale (rocade ...) et éviter ainsi la diffusion du trafic dans les quartiers résidentiels.

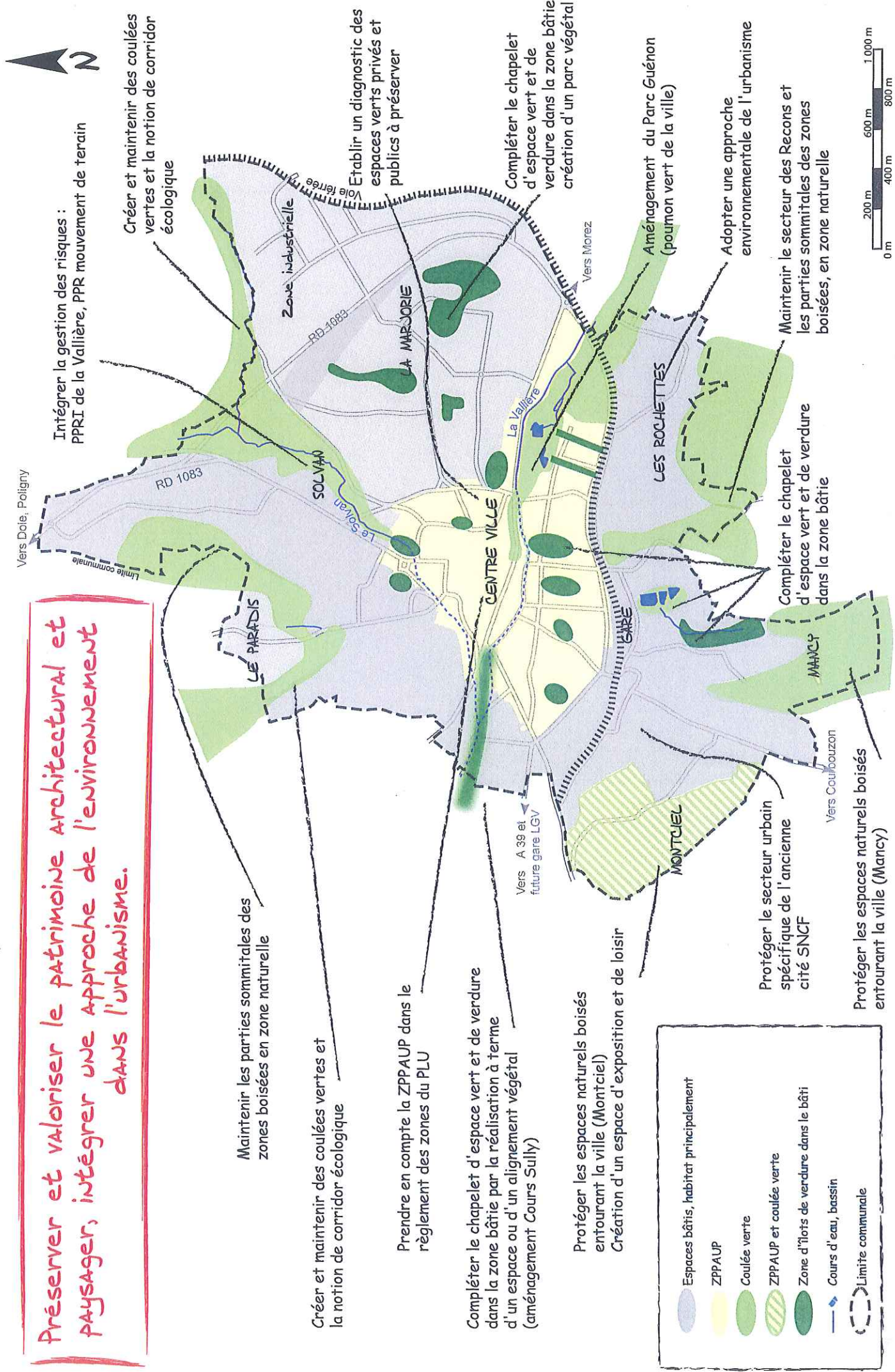
⇒ **Un meilleur partage des espaces publics en faveur des liaisons douces :**

- Trottoirs confortables et ombragés ou prédominance du piéton sur la voiture.
- Lien avec les transports en commun (arrêt de bus).

Valoriser le patrimoine architectural et paysager, Intégrer une approche environnementale dans l'urbanisme, c'est :

- ➔ **Actualiser la protection des espaces verts** et notamment des **espaces boisés** et des parcs à l'intérieur de la ville en créant des **îlots de verdure** et en privilégiant l'aspect évolutif : remplacer les espaces boisés classés par des éléments remarquables du paysage. Etablir un diagnostic des **espaces verts à préserver**.
- ➔ **Protéger les espaces naturels boisés** entourant la ville (**Mancy, Montciel**) avec la notion d'évolution et de gestion des espaces :
 - la côte de Mancy doit garder sa protection et son identité grâce à la gestion naturelle et au passage du vallon en zone naturelle au lieu d'une zone à urbanisation future,
 - le parc Montciel retrouvera son esprit de lieu de convivialité.
- ➔ **Créer et maintenir des coulées vertes** et la notion de **corridor écologique**, depuis les **espaces extérieurs vers le centre ville**, à travers la **vallée du Solvan** (classé en zone naturelle de loisirs pour sa partie haute) et à travers les futures zones d'urbanisation (secteur des Gours, du Paradis).
- ➔ **Poursuivre l'intégration des énergies renouvelables** dans les opérations individuelles et collectives.
- ➔ **Maintenir le secteur des Recons** et les parties sommitales des zones boisées, en **zone naturelle**.
- ➔ **Adopter une approche environnementale de l'urbanisme** ou une haute qualité environnementale dans les secteurs de développement urbain (mentionnés précédemment et notamment secteur des «**Rochettes**»).
- ➔ **Compléter le chapelle d'espace vert** et de verdure dans la **zone bâtie** par :
 - la création de zones de calme à l'intérieur d'îlot bâti,
 - la création d'un nouveau jardin (Parc Antier) au niveau de l'ancienne pépinière sous la Marjorie,
 - la réalisation à terme d'un espace ou d'un alignement végétal en rappel de la Vallière à l'Ouest de la commune,
 - la plantation d'arbres le long des sentiers piétons et sur les parkings des zones commerciales.
- ➔ **Intégrer la gestion des risques : PPRI de la Vallière, PPR mouvement de terrain**, risque géologique.
- ➔ **Prendre en compte la ZPPAUP** dans le règlement des zones du PLU (adéquation du zonage et délimitation des hauteurs en fonction des cônes de vue et du relief) **mais également adopter un règlement** sur l'intégration des **énergies renouvelables**. Mettre en place une protection de l'ancienne cité SNCF du « village neuf ».

Préserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager, intégrer une approche de l'environnement dans l'urbanisme.



Intégrer la gestion des risques : PPRi de la Vallière, PPR mouvement de terrain

Créer et maintenir des coulées vertes et la notion de corridor écologique

Maintenir les parties sommitales des zones boisées en zone naturelle

Créer et maintenir des coulées vertes et la notion de corridor écologique

Prendre en compte la ZPPAUP dans le règlement des zones du PLU

Compléter le chaquetlet d'espace vert et de verdure dans la zone bâtie par la réalisation à terme d'un espace ou d'un alignement végétal (aménagement Cours Sully)

Protéger les espaces naturels boisés entourant la ville (Montciel)
Création d'un espace d'exposition et de loisir

Protéger le secteur urbain spécifique de l'ancienne cité SNCF

Protéger les espaces naturels boisés entourant la ville (Mancy)

Etablir un diagnostic des espaces verts privés et publics à préserver

Compléter le chaquetlet d'espace vert et de verdure dans la zone bâtie création d'un parc végétal

Aménagement du Parc Guénon (poumon vert de la ville)

Adopter une approche environnementale de l'urbanisme

Maintenir le secteur des Recons et les parties sommitales des zones boisées, en zone naturelle

Compléter le chaquetlet d'espace vert et de verdure dans la zone bâtie

